



Appel à projets de recherche 2020 « Le monde associatif à la lumière de la crise COVID-19 »

L'Institut français du Monde associatif, un institut dédié à la promotion et au développement de la connaissance du monde associatif

Les chiffres témoignent du poids des associations dans la société française (Tchernonog et Prouteau, 2019) : 1,5 millions d'associations, 33 000 créations/an, 1 758 500 salariés, un budget de 113 Milliards d'euros ; avec 22 millions de bénévoles (soient 43% de la population de plus de 18 ans) le bénévolat au sein d'associations représente la première forme d'engagement des Français.

La situation que nous traversons depuis quelques mois éclaire d'une lumière nouvelle la place du fait associatif dans notre société. Aujourd'hui en première ligne dans la solidarité nationale, les associations seront-elles demain un partenaire majeur pour contribuer à la résilience sociétale ? Alors même que leur rôle est vital à la société et que les pouvoirs publics s'appuient sur elles, les associations sont particulièrement touchées par l'impact économique et politique de la crise.

Tour à tour vectrices de lien, filet de sécurité social, piliers de la vie culturelle et de la cohésion des territoires, créatrices de solidarité et d'innovations sociétales, interpellatrices et/ou inspiratrices des politiques publiques, les associations façonnent la société et la démocratie depuis longtemps.

Un ensemble de chercheurs pionniers ont été les infatigables animateurs de l'œuvre de connaissance, statistique et qualitative, du monde associatif. Leur œuvre doit aujourd'hui être poursuivie, comme le préconise le rapport *Pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement* du Mouvement associatif (avril 2018). En particulier, les travaux liés à la connaissance du fait associatif et à ses évolutions, ainsi que les analyses comparatives au plan européen et international restent limités et les moyens et les méthodes d'exploitation des « données ouvertes » doivent encore être structurés. Il est essentiel de poursuivre et de développer la mobilisation des milieux académiques sur ces sujets.

La création de l'Institut français du Monde associatif, sous l'égide de la Fondation Pour l'Université de Lyon, s'inscrit dans cette voie, pour que la recherche augmente en volume et que de jeunes chercheurs en particulier aient des occasions plus identifiables et plus

nombreuses de se mobiliser sur le sujet associatif. A la croisée du monde associatif et du monde de la recherche, l'Institut a également pour ambition de renforcer la co-construction des savoirs par les acteurs associatifs et par la recherche, ainsi que la valorisation sociétale des travaux de recherche, pour un meilleur transfert de leurs résultats auprès des associations et de leurs partenaires.

La crise COVID-19 ouvre de nouvelles perspectives et de nouvelles attentes en faveur d'un renforcement de la connaissance du monde associatif. A travers le présent appel à projets de recherche nous souhaitons faire de cette situation particulière une occasion de déployer la connaissance du monde associatif ainsi que son transfert auprès du secteur.

Objet de l'appel à projets

Les associations montrent-elles une résilience, une réactivité et une capacité d'innovation et de transformation sociétale particulières lors de la crise déclenchée par la pandémie de COVID-19 et dans la période post-confinement ? Comment cette capacité de résilience et d'innovation a-t-elle été perçue et reçue par les pouvoirs publics ? Quels sont les enjeux de l'engagement associatif au regard de la crise sanitaire, économique et sociale, et de la transition écologique ? Qu'est-ce que cette crise révèle des caractéristiques et des contributions du monde associatif à la société et à la démocratie ? Et en particulier, quelle est la dimension de l'intérêt général portée par les associations ? Comment rendre compte de la force politique des associations ?

A la lumière de la crise, l'appel à projets 2020 de l'Institut français du Monde associatif a pour objet d'interroger, dans le temps long :

- le rôle du fait associatif pour la résilience et la transformation sociétale,
- sa place dans la prise en charge de l'intérêt général,
- les fragilités structurelles du monde associatif qui ont été mises à jour, accentuées ou dépassées.
- et, au-delà de ces fragilités, leur capacité de rebond dans ce contexte.

Les travaux apporteront, dans la mesure du possible, une réponse conjoncturelle à ces problématiques.

A travers cet appel à projet, l'Institut souhaite apporter une contribution structurante pour appuyer les démarches stratégiques des acteurs, nourrir la prospective de leurs partenaires, accompagner le développement du secteur, ainsi que la résilience et les innovations de la société.

Thématiques de l'appel à projets

L'Institut français du Monde associatif s'est attaché durant sa première année d'existence à identifier les enjeux et besoins de connaissance du monde associatif. Il s'est appuyé sur une consultation publique, sur des rencontres et ateliers régionaux, sur une campagne d'entretiens qualitatifs et sur des groupes de travail thématiques qui ont touché plus de 600 personnes, chercheurs, associations et partenaires du monde associatif. Les résultats de cette consultation ont été partagés et enrichis avec Le Mouvement Associatif. La liste ci-

dessous reprend en synthèse les thématiques de connaissance que le secteur associatif a souhaité voir renforcées.

Il est important de préciser que ce travail d'identification des enjeux et besoins de connaissance a été réalisé principalement avant la crise COVID-19. L'ensemble des effets de cette crise n'est pas encore mesurable et quantifiable et le présent appel à projets permettra justement de mieux comprendre ses effets. Nous pouvons toutefois postuler que les sujets structurants préalablement identifiés n'ont pas disparu des interrogations du secteur. Au contraire, il nous semble que leur acuité n'est que plus forte, mais que la crise a peut-être (ou va sans doute) faire bouger les lignes des fragilités structurelles déjà à l'œuvre. Les travaux devront en rendre compte.

Les travaux de recherche soutenus pourront en particulier aborder les thématiques suivantes.

1. Les modèles socio-économiques d'intérêt général

Quelles sont les spécificités des modèles socio-économiques d'intérêt général portés par les associations ? Quels sont les cadres de référence (disciplines, concepts, outils), explicites ou implicites, utilisés par les associations à leur sujet ? Quels sont les différents modèles socio-économiques des associations dont l'activité est pérenne - sans activité marchande, ou avec une activité économique cohérente avec le projet associatif ? Comment se situent-ils – entre influence et autonomie – par rapport au modèle institutionnel et au modèle entrepreneurial ; et quelles sont les évolutions constatées dans le rapport à l'entrepreneuriat social depuis la loi de 2014 ? En quoi sont-ils différents en particulier des modèles économiques à impact ? Comment développer des modèles globaux prenant en compte les spécificités associatives, l'évolutivité des projets et des contraintes, plutôt que de les banaliser à travers des modèles fixes ? Comment mesurer l'effet du modèle socioéconomique sur le projet associatif ? Comment appréhender la dimension socioéconomique comme levier d'innovation démocratique ? Quel impact de l'évolution des contraintes institutionnelles et financières sur les modèles socio-économiques associatifs ?

Qu'est-ce que la crise COVID-19 a révélé des enjeux de modèles socio-économiques d'intérêt général ? En particulier, quel(s) effet(s) d'un traitement des associations avec des mesures de droit commun au même titre que les entreprises classiques ?

Enjeux pour le secteur : nourrir les réflexions du secteur associatif et de son environnement institutionnel et partenarial sur la définition, l'évaluation et la valorisation de l'efficacité des structures à but non lucratif et sur leur contribution à l'intérêt général.

2. Mieux appréhender la création de valeur du monde associatif et outiller la capitalisation du secteur

Comment qualifier la place des associations comme actrices d'intérêt général, et comme vectrices de transformation sociale ? Comment évaluer leur contribution sociétale et démocratique tout autant que leur contribution économique ? La crise COVID-19 sera-t-elle un révélateur de valeur du monde associatif ? Comment compléter les indicateurs d'évaluation normatifs par des outils de capitalisation performatifs impliquant les

associations dans leur propre définition et permettant ainsi une meilleure qualification de leur utilité sociale ? Comment la recherche peut-elle nourrir cet outillage méthodologique ?

Enjeux pour le secteur : dépasser les perceptions informelles et appuyer l’outillage méthodologique du monde associatif lui permettant de mieux capitaliser son expérience et de transformer cette expérience en savoir ; appuyer la planification stratégique des partenaires institutionnels publics et privés du monde associatif par de meilleurs outils de connaissance de la réalité associative et des effets des dispositifs de soutien ; mieux outiller le dialogue entre le monde associatif et ses partenaires sur la base de connaissances qualifiées.

3. De la gouvernance participative à la coopération associative

Dans une perspective interne aux organisations, comment la gouvernance associative permet-elle d’accueillir des volontés d’engagement dans le cadre d’un projet collectif ? Comment cette gouvernance peut-elle encourager la capacitation des membres ? Comment analyser les évolutions des modes de gouvernance vers des organisations horizontales et vers des prises de décisions plus collégiales ? Comment mesurer l’efficacité de ces modes de gouvernance ?

Dans une perspective de gouvernance ouverte vers l’extérieur, comment les coopérations et les nouvelles modalités de relations sont-elles appréhendées comme ressources réciproques ? Quels sont les freins et facilitateurs de ces rapprochements ? Quelles sont les conséquences de ces logiques de rapprochement sur l’identité des organisations ? Selon quels modèles de gouvernance les associations construisent-elles des réponses collectives qui rayonnent sur la prise en charge de l’intérêt général par leur écosystème sectoriel ou territorial ? Quelles sont les tensions entre les logiques de gouvernance internes participatives et externes partenariales ? Quels nouveaux besoins de médiation et d’ingénierie appellent ces nouvelles formes de gouvernance ? Quelles sont les influences et inspirations croisées entre les pratiques de gouvernance associatives et celles des autres organismes ?

Qu’est-ce que la crise COVID-19 a révélé des forces et des fragilités de la gouvernance associative ? Des gouvernances plus en prise avec leur environnement extérieur ont-elles émergé ou fait défaut ?

Enjeux pour le secteur : éclairer sur les spécificités et sur les nouvelles formes de gouvernance et de coopération des associations, mettre à jour les conditions d’optimisation de leurs organisations, accompagner les mutations et la résilience du monde associatif, et contribuer à un mouvement de vitalité démocratique à l’échelle des territoires et des secteurs.

4. Spécificités de l’engagement et des richesses humaines associatives

Comment mieux connaître les spécificités de l’engagement au sein des associations et les spécificités de leurs richesses humaines ? Quelle compréhension des motivations et formes d’engagements bénévoles et de leurs évolutions ? Comment le bénévolat contribue-t-il au fait associatif ? Quelle part prend-il dans le parcours social et d’intégration des personnes en situation d’exclusion ? Le développement de la participation – des personnes, de leurs

familles, des aidants – ainsi que le travail développé de plus en plus au domicile des personnes transforment-ils les perceptions de l’engagement ? Comment mieux prendre en compte les enjeux d’inclusion et de représentativité au sein de l’engagement bénévole, et dans les instances de gouvernance en particulier ?

Quelles spécificités du travail associatif et quelles frontières entre salariat et engagement au sein du monde associatif ? Quelles ont été les questions soulevées par la crise dans le rapport au travail au sein des associations ? Notamment quelles avancées au sujet de la qualité de l’emploi, de la spécificité de la gestion des ressources humaines, de la RSO, de l’éthique ?

Quelles sont les nouvelles formes d’engagement, les nouvelles activités, et les nouvelles catégories de populations engagées qui ont émergé à l’occasion de la crise COVID-19 ? Comment le contexte de confinement, de distanciation physique et de numérisation généralisée aura-t-il modifié, conjoncturellement et durablement, le fait associatif et la sociologie de l’engagement ? Comment les associations vont-elles s’organiser pour pérenniser ces nouvelles formes et fidéliser les nouvelles catégories de populations engagées ?

Enjeux pour le secteur : valoriser au bénéfice de la société le modèle d’engagement associatif, accompagner les stratégies de développement et de diversité des richesses humaines des associations, capitaliser sur les nouvelles formes d’engagement apparues à l’occasion de la crise COVID-19.

5. Les associations face à l’engagement : des corps intermédiaires spécifiques, légitimes et bousculés

Quel est le rôle de corps intermédiaire régulateur, de créateur de lien social et d’engagement citoyen du monde associatif ? En quoi le modèle associatif trouve-t-il une légitimité et une confiance particulières auprès des citoyens ? Quelles sont les relations et perceptions des citoyens au monde associatif relativement aux autres corps intermédiaires ? En particulier, peut-on identifier la relation entre la participation électorale et la vitalité associative ? Comment qualifier la mobilisation de formes de collectifs informels en dehors des corps intermédiaires, entre demande d’associativité et défiance vis-à-vis des formes associatives institutionnelles ? Comment les libertés associatives ont-elles évolué récemment ?

Y-a-t-il émergence de nouveaux modèles d’engagement associatifs ou évolutions particulières de ceux-ci dans la durée ? Sont-ils le fait de contextes sociaux, politiques ou territoriaux particuliers ? Quelles perceptions des limites du modèle associatif en regard de ces formes d’engagement collectif ? Comment penser une gouvernance associative dans laquelle chacune des formes d’engagement, informelle et institutionnelle, peut trouver sa place ? Quelle place tiennent et pourraient tenir les têtes de réseau dans cet exercice d’intermédiation en recomposition ?

Enjeux pour le secteur : renforcer la connaissance sur l’apport du fait associatif et de l’engagement citoyen collectif à la cohésion sociale et à la démocratie, dans une période de

crise de la représentativité, de clivages sociaux et territoriaux et de transformation de l'espace civique ; appuyer les réflexions prospectives sur les synergies entre nouvelles formes d'engagement, monde associatif institutionnel et les autres corps intermédiaires.

6. Des fragilités et des forces du monde associatif

Quelles fragilités structurelles sont aujourd'hui révélées dans l'égalité d'accès aux ressources financières, aux partenariats et alliances stratégiques, dans la capacité de mobilisation bénévole et d'autres formes d'engagement, dans l'agilité numérique ? Quelles sont les zones de force et de résilience qui se sont révélées à l'occasion de la crise ? Sont-elles réellement nouvelles ou issues de courants plus anciens, que la crise aurait re-légitimés ? Comment ces fragilités et forces sont-elles réparties de façon sectorielle, territoriale, et par typologie d'associations ? Quels sont les points de comparaison internationaux, du point de vue de l'expression du fait associatif, de l'organisation des acteurs et des politiques publiques de soutien ? Quels sont les facteurs de capitalisation et de diffusion des forces du secteur associatif, et les conditions de neutralisation de ses fragilités structurelles ?

Enjeux pour le secteur : nourrir un diagnostic du monde associatif pour appuyer l'accompagnement stratégique du secteur.

7. Les associations au regard de l'histoire des crises

Comment les associations et les mobilisations collectives prennent-elles naissance, sont-elles fragilisées, ou sont-elles revitalisées dans des moments de crise de l'histoire (crises sanitaires, économiques, écologiques, politiques, démocratiques, ...) ? Comment composer une histoire du fait associatif au regard des crises ?

Enjeux pour le secteur : mobiliser l'histoire et les acteurs de la mémoire en faveur d'une meilleure connaissance du monde associatif à travers un angle inédit.

Conditions d'éligibilité et critères de sélection

Cet appel à projets de recherche est ouvert aux associations et aux chercheurs des disciplines des sciences humaines et sociales, pouvant contribuer à la connaissance du « fait associatif » dans toutes ses dimensions : politiques, juridiques, sociologiques, économiques, géographiques, ou historiques.

Il est également ouvert à toutes les méthodologies de recherche et orientations théoriques : recherche académique classique ou recherches participatives (recherche-action collaborative, recherches partenariales et collaboratives, recherches communautaires, ...).

Pour ce qui concerne spécifiquement les recherches participatives, les projets seront co-portés par une ou plusieurs associations, en partenariat avec au minimum un établissement de recherche (organisme de droit public et privé) assurant la rigueur scientifique de la dimension scientifique. Chaque partie prenante aura une responsabilité clairement établie et détaillée dans le dossier de candidature. Ces approches seront particulièrement appréciées.

Les travaux de thèse ne rentrent pas dans le cadre de cet appel à projets, à l'exception éventuelle d'aide à la publication.

Le responsable scientifique du projet doit résider sur le territoire français.

Le jury de l'appel à projets arbitrera les soutiens accordés sur la base d'une part de la qualité scientifique des réponses évaluées par des chercheurs, et d'autre part sur la base des enjeux de transfert des connaissances auprès des acteurs associatifs et de leurs partenaires.

Les principaux critères de sélection seront l'intérêt, la pertinence, l'adéquation avec le champ de recherche de l'appel à projets, le cadre conceptuel retenu en adéquation avec l'objet de recherche, le caractère innovant du sujet traité, la cohérence et structure d'ensemble, la méthodologie, la qualité de la bibliographie et de l'écriture, l'absence de plagiat dans la rédaction.

Parmi les critères de soutien, l'Institut sera particulièrement attentif :

- Aux approches des dynamiques territoriales et sectorielles dans leurs spécificités et diversités, aux différences de perspectives liées à la taille des associations, aux approches comparatives à l'échelle européenne et internationale, ainsi qu'à la lecture historique du fait associatif
- A la planification de la valorisation des travaux selon 3 axes : valorisation scientifique, vulgarisation auprès des acteurs, valorisation internationale
- Aux travaux de partenariats et de mises en perspective interdisciplinaires
- Aux approches participatives et de co-construction avec les acteurs associatifs

Ressources complémentaires

L'Institut a identifié et compilé un certain nombre de ressources et de bases de données sur le monde associatif qu'il souhaite porter à la connaissance du monde de la recherche. Elles sont consultables sur la plateforme de l'appel à projets.

Mise en lien associations, matériel de recherche et chercheurs

L'Institut pourra communiquer aux associations qui en feraient la demande une liste de chercheurs et laboratoires identifiés sur une thématique en vue de la construction conjointe d'un projet de recherche.

L'Institut a identifié auprès de partenaires des corpus d'expériences et matériaux de recherche non analysés par la recherche et correspondant à certaines des thématiques de l'appel à projets. Il mettra en lien les candidats intéressés d'enrichir leur terrain de recherche avec les organisations propriétaires de ces données. Il pourra également appuyer des chercheurs dans l'identification de terrains.

Modalités de soutien

Le soutien de l'Institut pourra prendre des formes diverses comme par exemple :

- des bourses postdoctorales (maximum 30 000 €),
- le financement de travaux de chercheurs au sein de laboratoires ou indépendants, des soutiens à des projets co-élaborés entre chercheurs et acteurs associatifs (maximum 10 000 €),
- des soutiens d'amorçage de projets de recherche (maximum 7 000€),

- le soutien de projets collectifs tutorés ou de stages de recherche d'étudiants en Master (maximum 2 500 €),
- des aides à la publication (maximum 2 000 €),

La période de soutien de cet appel n'excèdera pas une année.

Les travaux devront être rédigés ou traduits en français et des livrables de synthèse seront également attendus en français et en anglais. Ils pourront faire l'objet d'une publication spécifique de l'Institut et ils seront valorisés en ligne sur son site internet. Les actualités et publications des lauréats feront l'objet d'une communication de l'Institut sur ses différents canaux (site internet, réseaux sociaux, lettre d'information, ...). Des partenariats éditoriaux avec l'Institut permettront leur plus large diffusion. Des événements de restitution seront prévus par les lauréats en direction du monde associatif et aussi en direction du monde académique.

L'Institut français du Monde associatif soutient et anime un réseau de connaissance autour du fait associatif. Les lauréats de l'Institut intégreront ce réseau et auront à ce titre accès aux différents outils et événements mis en place par l'Institut. Ils auront par ailleurs accès à des ressources mises à disposition par l'Institut à titre gracieux (accès à la base de données de *Juris associations*, aux travaux soutenus par l'Institut, et aux bibliographies thématiques sur le fait associatif compilées par l'Institut). Les lauréats auront également accès à des opportunités de valorisation éditoriales et/ou médiatiques via l'Institut et ses partenaires.

Dans une perspective de croisements interdisciplinaires, les lauréats seront invités à présenter leurs travaux dans le cadre de séminaires et à participer à différentes actions de valorisation de leurs travaux organisées par l'Institut.

Processus de dépôt, d'instruction et de décision

Une lettre d'intention sera demandée en premier lieu et sera étudiée par des membres du Comité stratégique et du Comité scientifique de l'Institut.

Les porteurs de projets présélectionnés sur la base de cette lettre d'intention seront invités à envoyer une candidature complète. L'Institut pourra contacter les porteurs de projets pour demander des précisions sur les projets visant à éclairer leur instruction et/ou émettre des points de vigilance et recommandations pour la structuration du projet.

L'instruction des projets se fera en double aveugle par des binômes composés de chercheurs membres de notre Comité scientifique et de chercheurs associés. L'Institut pourra contacter les porteurs de projets pour demander des précisions sur les projets visant à éclairer leur instruction.

Les décisions finales seront prises par un jury composé des membres du Comité stratégique et des partenaires de l'appel à projets.

Calendrier

- 5 octobre 2020 : diffusion de l'appel à projets et ouverture de la plateforme de dépôt des lettres d'intention
- 5 novembre 2020 : date limite de dépôt des lettres d'intention
- Semaine du 9 novembre 2020 : présélection des projets sur la base des lettres d'intention ; notification des décisions de présélection
- Semaine du 16 novembre 2020 : ouverture de la plateforme de dépôt des projets
- Semaine du 11 janvier 2021 : date limite d'envoi des projets
- Janvier-mi-mars 2021 : instruction scientifique des projets
- Début avril 2021 : sélection des projets et notifications aux porteurs de projets

Mobilisation de partenaires

Conformément à sa mission de fondation, l'Institut a mobilisé de premiers partenaires financiers en lancement de l'appel à projets et la campagne de levée fonds se poursuivra jusqu'au jury de sélection pour soutenir le plus grand nombre de recherches.

Nous souhaitons également mobiliser au sein du monde associatif et auprès de ses partenaires (fondations, structures d'accompagnement et de certification, observatoires, think tanks, ...) des corpus d'expériences et bases de données significatives pouvant être mises à disposition de la recherche, dans le respect des normes de confidentialité. Nous pensons que ce peut être l'occasion d'identifier des bases à ce jour non-exploitées faute d'intermédiation (exemple : rapports d'instruction de fondations, rapports d'organismes de certification). Nous adressons cet appel également aux organismes qui détiendraient ce type de matériau de connaissance et qui seraient disposés à le mettre à disposition de la recherche par le biais de cet appel à projets.

Nous souhaiterions enfin associer des partenariats institutionnels et éditoriaux en appui à la valorisation scientifique et sociétale des travaux soutenus.

COMMENT CANDIDATER

Retrouvez l'intégralité des informations relatives à cet appel à projets sur la plateforme dédiée : <https://ifma.sciencescall.org/>

Vous y trouverez toutes les informations sur les conditions d'éligibilité, les critères de sélection, les modalités de soutien, le processus de dépôt, d'instruction et de décision ainsi que des ressources complémentaires.

La lettre d'intention est téléchargeable sur la plateforme. Pour candidater, merci de la remplir et de la déposer dans la section « déposer un projet ».

Pour tout complément d'information sur l'appel à projets :

- Claire Breschard, chargée de mission
ifma@fpul-lyon.org
06.10.25.26.21

L'Institut français du Monde associatif remercie ses soutiens et partenaires

